# Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 3 juin 2007 portant exécution de l'article 37, &sect; 16bis, alinéa 1<sup>er</sup>, 3°, et alinéa 4, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, en ce qui concerne les pansements actifs. - Erratum

* Date : 22-04-2012
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2012022203
* Author : SERVICE PUBLIC FEDERAL SECURITE SOCIALE

Au Moniteur belge du 10 mai 2012, page 27606, lire :
SERVICE PUBLIQUE FEDERAL
SECURITE SOCIALE
au lieu de :
SERVICE PUBLIQUE FEDERAL
JUSTICE